

LE 5 OCTOBRE 2021

EN

ACTION

POUR DE NOUVELLES
GARANTIES
COLLECTIVES



Face à la crise sanitaire nos initiatives ont permis d'assurer la continuité de l'activité et du service. Nous avons assumé sans moyens des responsabilités que les directions des entreprises et les décideurs politiques ont esquivé.

Rendez-vous est fixé le 5 octobre 2021, à l'appel de la CGT, FO, FSU, et Solidaires notamment. L'Ugict-CGT appelle les ingés, cadres et professions intermédiaires à la mobilisation sur leur lieux de travail et à rejoindre les actions menées sur tout le territoire.

Défaillants face à l'urgence de la pandémie, employeurs privés et publics mettent aujourd'hui **à profit la crise sanitaire et le développement du télétravail pour dégrader nos conditions de travail**, baisser les rémunérations, modifier nos missions et remettre en cause notre protection sociale.

CONTRE LA RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

Malgré la censure du Conseil d'Etat et l'opposition de toutes les organisations syndicales, le premier ministre veut passer en force et mettre en œuvre cette réforme à partir du 1er octobre 2021.

Conséquence : le différend'indemnisation pour avoir accès aux allocations chômage et à présent la dégressivité de l'allocation, réduite de 30 % à partir du septième mois d'indemnisation pour celles et ceux qui ont un salaire brut supérieur à 4 500 euros.

POUR EMPÊCHER UNE NOUVELLE RÉFORME RÉGRESSIVE DES RETRAITES !

Grâce à notre mobilisation, nous avons empêché Macron de mettre en place sa réforme des retraites qui aurait fait chuter les pensions, en particulier celles des cadres.

La retraite des cadres et professions intermédiaires intéresse directement les assureurs et les banquiers qui rêvent de mettre la main sur notre épargne pour spéculer et développer des fonds de pension.

Une enquête inédite sur le télétravail

15 000 cadres et professions intermédiaires ont répondu à la grande enquête de l'Ugict sur le télétravail:

50% des télétravailleurs-euses ont vu leur charge, temps et l'intensité du travail augmenter

40% des télétravailleurs-euses souffrent de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)

45% des salarié-e-s en télétravail sont en risque de dépression

8% des manageurs s'estiment tout à fait sûrs de pouvoir détecter une situation de mal être ou de difficulté de leur équipe

20% des manageurs ont été formés au management à distance

Halte aux open-space et flex-office !

Au prétexte du télétravail **les employeurs réduisent les locaux en multipliant open space et flex office**. Leur caractère pathogène pour la santé et la qualité de notre travail est pourtant avéré !

Les salarié-e-s doivent être associés à toute réorganisation de leurs lieux de travail et les représentant-e-s du personnel doivent avoir un droit suspensif !



POUR DES CONDITIONS DE TRAVAIL RESPECTUEUSES DES INDIVIDUS ET DE LEUR SANTÉ

Après le télétravail contraint, c'est désormais le présentiel imposé : le télétravail est présenté comme une faveur qui justifierait d'abandonner nos droits. Le temps, la charge et l'intensité du travail explosent et à l'exception de l'ordinateur portable, les frais et équipements professionnels sont à notre charge. Nous voulons notamment :

>>> Des critères objectifs et négociés pour accéder au télétravail, et, en cas de refus, un droit de recours auprès des représentant-e-s du personnel

>>> La mise en place de trêves de mails et de messageries professionnelles pour garantir le droit à la déconnexion

>>> La prise en charge de tous les frais, le décompte et la réduction de notre temps de travail

>>> La fin du télétravail à temps plein.



POUR RÉHABILITER LA QUALIFICATION ET L'EXERCICE DES RESPONSABILITÉS

En 2020, dans le privé, le salaire moyen a reculé de 4,8 % ! Cadres et professions intermédiaires dont la rémunération est de plus en plus individualisée ont été directement percutés. Pour diviser les salariés, les entreprises usent et abusent des mesures bas salaires et de différentes primes pour ne pas mettre en place d'augmentation collective. Nos qualifications sont niées et notre pouvoir d'achat s'érode.

Dans le même temps, alors qu'elles ont bénéficié de milliards d'aides publiques, les entreprises du CAC 40 viennent de distribuer à leurs actionnaires 52 milliards d'euros, soit une **hausse des dividendes de 42 % en un an !**

La réhabilitation de la qualification et de l'exercice des responsabilités exige une remise à niveau de l'ensemble des salaires à commencer par ceux des jeunes diplômé-e-s.

POUR L'UNIVERSALITÉ DES GARANTIES DE SÉCURITÉ SOCIALE

La faiblesse des salaires en France compromet le financement de la protection sociale et induit des politiques de partage de la pénurie entre salarié-e-s.

Ainsi, le gouvernement considère que pour un même taux de cotisation, les ingés, cadres et professions intermédiaires devraient se satisfaire de moindres garanties, **au prétexte que leurs revenus leur permettraient de souscrire des compléments de prestations auprès des assureurs privés...**

LA CGT PROPOSE :

Pour accroître les ressources, et garantir la prise en compte des années d'études, de la pénibilité, et la retraite à 60 ans, nous proposons :

>>> la suppression des exonérations de cotisation sociale

>>> la mise à contribution des revenus financiers des entreprises

>>> l'instauration d'une contribution patronale en faveur de l'égalité salariale femme/homme : elle permettrait, à elle seule, de rétablir, les comptes de l'AGIRC-ARRCO et de dégager pour la CNAV 5 milliards d'euros par an.

LA CGT PROPOSE :

L'augmentation des salaires et l'instauration de minima salariaux selon le niveau de qualification initiale ou acquise par l'expérience tels que pour un Smic revalorisé à **1800 € bruts un jeune débute sa carrière** avec :

>>> 1,6 fois le Smic, soit 2 880 € bruts au niveau BTS-DUT (Bac + 2)

>>> 1,8 fois le Smic, soit 3 240 € bruts au niveau licence LMD/licence professionnelle (Bac + 3)

>>> 2 fois le Smic, soit 3 600 € bruts au niveau master (Bac + 5)

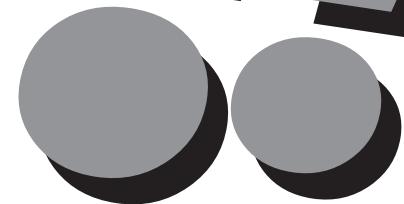
>>> 2,3 fois le Smic, soit 4 140 € bruts au niveau doctorat (Bac + 8)

Ce salaire initial doit progresser de manière linéaire pour doubler au terme des **20 premières années de carrière**.

LE 5 OCTOBRE 2021

EN ACTION

POUR DE NOUVELLES
GARANTIES
COLLECTIVES



Face à la crise sanitaire nos initiatives ont permis d'assurer la continuité de l'activité et du service. Nous avons assumé sans moyens des responsabilités que les directions des entreprises et les décideurs politiques ont esquivé.

Rendez-vous est fixé le 5 octobre 2021, à l'appel de la CGT, FO, FSU, et Solidaires notamment. L'Ugict-CGT appelle les ingés, cadres et professions intermédiaires à la mobilisation sur leur lieux de travail et à rejoindre les actions menées sur tout le territoire.

Défaillants face à l'urgence de la pandémie, employeurs privés et publics mettent aujourd'hui **à profit la crise sanitaire et le développement du télétravail pour dégrader nos conditions de travail**, baisser les rémunérations, modifier nos missions et remettre en cause notre protection sociale.

CONTRE LA RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

Malgré la censure du Conseil d'Etat et l'opposition de toutes les organisations syndicales, le premier ministre veut passer en force et mettre en œuvre cette réforme à partir du 1er octobre 2021.

Conséquence : le différend d'indemnisation pour avoir accès aux allocations chômage et à présent la dégressivité de l'allocation, réduite de 30 % à partir du septième mois d'indemnisation pour celles et ceux qui ont un salaire brut supérieur à 4 500 euros.

POUR EMPÊCHER UNE NOUVELLE RÉFORME RÉGRESSIVE DES RETRAITES !

Grâce à notre mobilisation, nous avons empêché Macron de mettre en place sa réforme des retraites qui aurait fait chuter les pensions, en particulier celles des cadres.

La retraite des cadres et professions intermédiaires intéresse directement les assureurs et les banquiers qui rêvent de mettre la main sur notre épargne pour spéculer et développer des fonds de pension.

Une enquête inédite sur le télétravail

15 000 cadres et professions intermédiaires ont répondu à la grande enquête de l'Ugict sur le télétravail:

50% des télétravailleurs-euses ont vu leur charge, temps et l'intensité du travail augmenter

40% des télétravailleurs-euses souffrent de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)

45% des salarié-e-s en télétravail sont en risque de dépression

8% des manageurs s'estiment tout à fait sûrs de pouvoir détecter une situation de mal être ou de difficulté de leur équipe

20% des manageurs ont été formés au management à distance

Halte aux open-space et flex-office !

Au prétexte du télétravail **les employeurs réduisent les locaux en multipliant open space et flex office**. Leur caractère pathogène pour la santé et la qualité de notre travail est pourtant avéré !

Les salarié-e-s doivent être associés à toute réorganisation de leurs lieux de travail et les représentant-e-s du personnel doivent avoir un droit suspensif !



POUR DES CONDITIONS DE TRAVAIL RESPECTUEUSES DES INDIVIDUS ET DE LEUR SANTÉ

Après le télétravail contraint, c'est désormais le présentiel imposé : le télétravail est présenté comme une faveur qui justifierait d'abandonner nos droits. Le temps, la charge et l'intensité du travail explosent et à l'exception de l'ordinateur portable, les frais et équipements professionnels sont à notre charge. Nous voulons notamment :

>>> Des critères objectifs et négociés pour accéder au télétravail, et, en cas de refus, un droit de recours auprès des représentant-e-s du personnel

>>> La mise en place de trêves de mails et de messageries professionnelles pour garantir le droit à la déconnexion

>>> La prise en charge de tous les frais, le décompte et la réduction de notre temps de travail

>>> La fin du télétravail à temps plein.



POUR RÉHABILITER LA QUALIFICATION ET L'EXERCICE DES RESPONSABILITÉS

En 2020, dans le privé, le salaire moyen a reculé de 4,8 % ! Cadres et professions intermédiaires dont la rémunération est de plus en plus individualisée ont été directement percutés. Pour diviser les salariés, les entreprises usent et abusent des mesures bas salaires et de différentes primes pour ne pas mettre en place d'augmentation collective. Nos qualifications sont niées et notre pouvoir d'achat s'érode.

Dans le même temps, alors qu'elles ont bénéficié de milliards d'aides publiques, les entreprises du CAC 40 viennent de distribuer à leurs actionnaires 52 milliards d'euros, soit une **hausse des dividendes de 42 % en un an !**

La réhabilitation de la qualification et de l'exercice des responsabilités exige une remise à niveau de l'ensemble des salaires à commencer par ceux des jeunes diplômé-e-s.

POUR L'UNIVERSALITÉ DES GARANTIES DE SÉCURITÉ SOCIALE

La faiblesse des salaires en France compromet le financement de la protection sociale et induit des politiques de partage de la pénurie entre salarié-e-s.

Ainsi, le gouvernement considère que pour un même taux de cotisation, les ingés, cadres et professions intermédiaires devraient se satisfaire de moindres garanties, **au prétexte que leurs revenus leur permettraient de souscrire des compléments de prestations auprès des assureurs privés...**

LA CGT PROPOSE :

Pour accroître les ressources, et garantir la prise en compte des années d'études, de la pénibilité, et la retraite à 60 ans, nous proposons :

>>> la suppression des exonérations de cotisation sociale

>>> la mise à contribution des revenus financiers des entreprises

>>> l'instauration d'une contribution patronale en faveur de l'égalité salariale femme/homme : elle permettrait, à elle seule, de rétablir, les comptes de l'AGIRC-ARRCO et de dégager pour la CNAV 5 milliards d'euros par an.

LA CGT PROPOSE :

L'augmentation des salaires et l'instauration de minima salariaux selon le niveau de qualification initiale ou acquise par l'expérience tels que pour un Smic revalorisé à **1800 € bruts un jeune débute sa carrière** avec :

>>> 1,6 fois le Smic, soit 2 880 € bruts au niveau BTS-DUT (Bac + 2)

>>> 1,8 fois le Smic, soit 3 240 € bruts au niveau licence LMD/licence professionnelle (Bac + 3)

>>> 2 fois le Smic, soit 3 600 € bruts au niveau master (Bac + 5)

>>> 2,3 fois le Smic, soit 4 140 € bruts au niveau doctorat (Bac + 8)

Ce salaire initial doit progresser de manière linéaire pour doubler au terme des **20 premières années de carrière**.